

Accueil

mercredi 18 septembre 2024



Menu ↓

Accueil

Journal

Aide

Presse

Adhérent

A savoir

Association d'habitants et de consommateurs

<https://cni59.fr/wp-content/uploads/2026/04/video-la-cni-vous-accompagne.mp4#t=,25>



Défenseur de vos droits, je vous représente auprès de votre bailleur. Je suis la clef, la solution de vos problèmes.



Vous êtes dans l'une des situations suivantes ?

- Charges abusives,
- menace, expulsion,
- commandement de payer,
- humidité, moisissures, chauffage ou ascenseur en panne,
- réhabilitation douteuse, problème de voisinage,
- Parties communes mal nettoyées,
- problèmes de voisinage...



Vos problèmes de logement, on s'en occupe

Vous êtes accompagné !

La CNL et ses **amicales**, prennent le relais et agissent au nom de ses **adhérents**.

Elle s'efforce à solutionner la situation avec vous ou pour vous.

La CNL vous informe sur les sujets concernant le logement et la consommation par des articles de **presse**.

Ne restez pas seul face aux problèmes locatifs

Nous contacter

Infos CNL

Logement

Consommation

Communiqué de presse



Amicale CNL Lomme Délivrance

- mercredi 13 mai 2026
- 2026, Evénements

Lomme Délivrance : un après-midi festif placé sous le signe ...



Manifestation : la mobilisation s'intensifie devant la MEL

- dimanche 10 mai 2026
- 2026, Evénements

Associations, habitants et militants unissent leurs voix pour défendre le ...



Taxe sur les logements vacants

-

mardi 19 août 2025

-

2025, Logement

Bien immobilier inhabitable et taxe sur les logements vacants ...



**Nouveaux cadeaux fiscaux
pour le bailleur privé**

STATUT DU BAILLEUR PRIVÉ : ENCORE DES CADEAUX FISCAUX POUR LE PRIVÉ !

-

dimanche 13 juillet 2025

-

2025, Logement

La Confédération Nationale du Logement (CNL) alerte sur les orientations ...



Fraude aux cartes grises

- samedi 28 mars 2026
- 2026, Consommation

L'UROC vous informe Fraude aux cartes grises : une externalisation ...



Fracture numérique

- jeudi 5 mars 2026
- 2026, Consommation

L'UROC vous informe Fracture numérique : baisse de l'illectronisme mais ...

Lutte contre les fraudes fiscales et sociales



Lutte contre les fraudes fiscales et sociales

- lundi 4 mai 2026

- 2026, Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE 05/09/2024 Une loi qui cible les pauvres ...

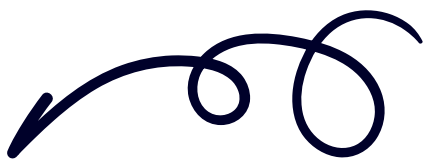


Livret A : la double peine pour les petits épargnants et les locataires

- samedi 17 janvier 2026
- 2026, Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE 05/09/2024 L'annonce par le gouvernement de la ...

D'autres informations peuvent vous intéresser !



Avantage d'être adhérent

Locataires, consommateurs, ceci vous concerne

La CNL est à l'écoute de tous les habitants et les consommateurs, les renseigne, répond

à leurs questions et les conseille.

Tout ce travail est réalisé gratuitement par des bénévoles qui ont été formés.

En étant adhérent, vous bénéficiez d'un suivi plus profond, de multiples avantages et d'accompagnements juridiques gratuits.

Adhérer c'est aussi la possibilité de participer aux événements, aux projets et à la prise de décisions

En savoir plus sur l'adhésion

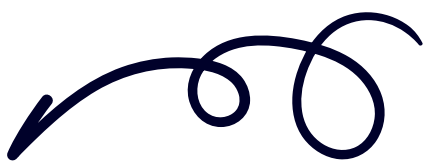


Devenir adhérent
*C'est aussi être membre
de la 1ère association de France
pour la défense des droits
des habitants et des consommateurs*

vosre adhésion vous donne le droit :

- A la carte de membre CNL
- D'être reconnu et écouté par votre bailleur
- Aux aides et Conseils juridiques
- A la revue gratuite de "Logement et Famille"
- Aux formations animées dans nos locaux
- De participer en tant que bénévole à nos activités
- De devenir responsable d'un pôle d'activités
- De pouvoir créer votre amicale de quartier
- Et bien d'autres...

Cliquez sur la photo pour agrandir



Créez votre amicale

Locataires, consommateurs, ceci vous concerne

Une Amicale CNL est une association locale de locataires affiliée à la Confédération Nationale du Logement (CNL).

L'amicale est déclarée et dépend de la fédération de son département. Les membres d'une amicale, sont reconnus et écoutés par leur bailleur. Ils sont formés pour résoudre les problèmes de leurs voisins, les accompagner dans leurs démarches et défendre leurs droits en cas de litiges.

Chaque personnes adhérente à l'amicale, peut avoir un rôle ou un statut particulier, comme :

- Administrateur au comité d'administration du bailleur,
- siéger au conseil de concertation locatif,
- et pour l'amicale, être administrateur, secrétaire, trésorier ou président.



En savoir plus sur la création d'amicale

Propriétaires, bailleurs : Leurs obligations légales ?

Locataires, consommateurs, ceci vous concerne

Louer un logement ne se résume pas à encaisser un loyer. La loi protège les locataires en imposant des règles strictes au bailleur. Voici l'essentiel à retenir :

- ☐ **Un logement décent** : Sécurité électrique, absence de nuisibles et performance énergétique (les "passoires thermiques" classées G seront interdites dès 2025).
- ☐ **Entretien & Travaux** : Le propriétaire paye le "gros" (chaudière, toiture, volets, fenêtres). Le locataire s'occupe de l'entretien courant.
- ☐ **Respect de la vie privée** : Une fois le bail signé, le propriétaire n'a plus le droit d'entrer chez vous sans votre accord écrit.
- ☐ **Loyers encadrés** : Pas d'augmentation "à la tête du client". Elle doit suivre l'indice officiel (IRL) et être prévue dans le contrat.
- ☐ **Caution (Dépôt de garantie)** : Elle doit vous être rendue sous **1 mois** si l'état des lieux est conforme.

Consommation

Locataires, consommateurs, ceci vous concerne



Pour vous informer sur les produits qui font l'objet d'un rappel, ou sur une éventuelle alerte sanitaire, **vous pouvez consulter le site [RappelConso](#)**.

Être vigilant dans le domaine de la consommation est essentiel pour protéger vos droits en tant que consommateur et pour faire des choix éclairés.





Voici quelques conseils pour vous aider à rester vigilant :

1. **Informez-vous** : Renseignez-vous sur vos droits en tant que consommateur. Familiarisez-vous avec les lois et réglementations qui protègent les consommateurs.
2. **Comparez les prix** : Avant d'acheter, comparez les prix de différents magasins ou sites en ligne. Utilisez des comparateurs de prix pour vous assurer d'obtenir la meilleure offre.
3. **Lisez les avis** : Consultez les avis et les évaluations des produits ou services que vous envisagez d'acheter. Cela peut vous donner une idée de la qualité et de la satisfaction des autres consommateurs.
4. **Vérifiez les étiquettes** : Lisez attentivement les étiquettes des produits, y compris les ingrédients, les instructions d'utilisation et les informations sur la provenance. Cela vous aide à faire des choix plus sains et responsables.
5. **Soyez prudent avec les promotions** : Méfiez-vous des offres trop alléchantes. Parfois, les promotions peuvent masquer des produits de moindre qualité ou des conditions cachées.

6. **Conservez vos reçus** : Gardez une trace de vos achats, y compris les reçus et les garanties. Cela peut être utile en cas de retour ou de réclamation.
7. **Utilisez des moyens de paiement sécurisés** : Privilégiez les méthodes de paiement sécurisées, comme les cartes de crédit ou les services de paiement en ligne, qui offrent une protection contre la fraude.
8. **Évitez les achats impulsifs** : Prenez le temps de réfléchir avant d'acheter. Établissez une liste de courses et respectez-la pour éviter les achats non planifiés.
9. **Signalez les abus** : Si vous rencontrez des pratiques commerciales trompeuses ou des produits défectueux, signalez-les aux autorités compétentes ou aux associations de consommateurs.
10. **Éduquez-vous sur la consommation responsable** : Informez-vous sur les enjeux liés à la consommation durable, comme l'impact environnemental des produits et l'éthique des entreprises.